

Date de transmission de l'acte: 07/05/2026

Date de reception de l'AR: 07/05/2026

007-210703260-DE_2026_018-DE

A G E D I

République française

ARDECHE

USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 29 avril 2026

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 16/04/2026

vingt-neuf avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY

Présents : 10

Présents : Monsieur Sébastien BOURDELY, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Joseph ARZALIER, Monsieur Christian ESPIARD, Monsieur Dominique ARCIS, Monsieur Christophe MOUNIER, Madame Ludivine TREUSSART, Madame Cécilia ROMBI, Madame Manon MEJEAN, Madame Isabelle JOUVE

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Représentés: Monsieur Denis JOURDAN représenté par Madame Isabelle JOUVE

Refus de vote
0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Madame Ludivine TREUSSART

Objet: Vote du budget primitif du budget annexe 2026 Eau et assainissement - DE_2026_018

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 du service de l'eau de la Commune d'Usclades et Rieutord,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du service de l'eau de la Commune d'Usclades et Rieutord pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En dépenses de fonctionnement à la somme de : 50 460.26€

En recettes de fonctionnement à la somme de : 50 460.26€

En dépenses d'investissement à la somme de : 49004.11€

En recettes d'investissement à la somme de : 49004.11€

ARTICLE 2 : D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

002

Résultat d'exploitation reporté

0,00 €

Date de transmission de l'acte: 07/05/2026

Date de reception de l'AR: 07/05/2026

007-210703260-DE_2026_018-DE

A G E D I

011	Charges à caractère général	50 556,26 €
014	Atténuations de produits	1 170,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 000,00 €
042	Opération d'ordre 042	8 400,00 €
043	Opération d'ordre 043	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	300,00 €
66	Charges financières	860,00 €
67	Charges spécifiques	100,00 €
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	100,00 €
		50 460,26 €

RECETTES

002	Résultat d'exploitation reporté	5 464,26 €
042	Opération d'ordre 042	2 300,00 €
043	Opération d'ordre 043	0,00 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	15 700,00 €
74	Subventions d'exploitation	26 970,00 €
75	Autres produits de gestion courante	26,00 €
77	Produits spécifiques	0,00 €
		50 460,26 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

0	Hors équipement	14 300,00 €
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00 €
040	Opération d'ordre 040	2 300,00 €
041	Opération d'ordre 041	0,00 €
10	EAU POTABLE	32 404,11 €
20	Assainissement	0,00 €
40	Amortissement	0,00 €
		49 004,11 €

RECETTES

0	Hors équipement	238,00 €
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	29 949,31 €
021	Virement de la section d'exploitation	1 000,00 €
040	Opération d'ordre 040	8 400,00 €

Date de transmission de l'acte: 07/05/2026

Date de reception de l'AR: 07/05/2026

007-210703260-DE_2026_018-DE

A G E D I

041	Opération d'ordre 041	
10	EAU POTABLE	5 416,80 €
40	Amortissement	4 000,00 €
		49 004,11 €

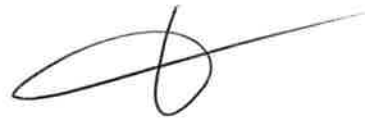
ARTICLE 3: D'autoriser le maire à des mouvements de crédits de chapitre, à l'exclusion des crédits relatif aux dépenses de personnel et ce dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné

Le maire Sébastien BOURDELY

Le secrétaire de séance Ludivine TREUSSART



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié